

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-017

du 22 juillet 2020

n°017

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

Présents 67: JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) :

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J.MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A.Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

EXCUSES (3) : P. ROCHER, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de Grand Châtellerault dans les conseils d'administration

Il appartient au conseil communautaire de désigner des représentants dans les associations suivantes :

- la Mission Locale du Nord Vienne dont l'article 3 des statuts prévoit, d'une part, que le président est de droit le président de Grand Châtellerault et, d'autre part, que Grand Châtellerault désignera douze représentants titulaires et un représentant suppléant ;
- l'école régionale de la deuxième chance dont l'article 5 des statuts prévoit que Grand Châtellerault désigne 3 représentants ;
- l'Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou Charentes dont l'article 6 des statuts prévoit que Grand Châtellerault désigne un titulaire et un suppléant,
- l'Association World Trade Center Poitiers-Futuroscope dont l'article 6 prévoit que Grand Châtellerault propose un candidat au conseil d'administration ;
- l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (Agence touristique de la Vienne) / Comité départemental du tourisme dont l'article 3.2 des statuts prévoit que chaque membre associé désigne un titulaire et un suppléant ;
- le Comité National d'Action Sociale – CNAS pour lequel il est prévu la désignation d'un représentant du collège des élus pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS,
- le conservatoire à rayonnement départemental dont l'article 2 des statuts prévoit la désignation de deux représentants par le conseil communautaire ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20200722-017****du 22 juillet 2020****n°017****page 2/3**

- le centre d'initiation à la nature et à l'environnement de la Vienne (CPIE) dont l'article 4 des statuts prévoit que l'association se dote d'un collège consultatif composé de personnalités morales dont un représentant de Grand Châtellerault ;

- le centre régional des énergies renouvelables (CRER) dont l'article 6 des statuts prévoit que toute personne morale qui bénéficie des services de l'association ou soutient son activité désigne un représentant ;

- le groupement des autorités responsables de transports (GART) dont les statuts prévoient la désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

* * * * *

VU les statuts des associations,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les représentants de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dans les conseils d'administration d'associations et de groupement,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner les représentants suivants :

Association	Titulaire	Suppléant
Mission Locale du Nord Vienne	Président de droit : JP.ABELIN T – Michel DROIN (Châtellerault) T – Anne-Florence BOURAT (Châtellerault) T – Cyril CIBERT (Chenevelles) T – Dominique CHAINE (Thuré) T – Christine PIAULET (Naintré) T – Amine MESSAOUDENE (Châtellerault) T – Yasin ERGUL (Châtellerault) T – Lucien JUGE (Châtellerault) T – Béatrice DE COURREGES (Ingrandes) T – Yannick TARTARIN (La Roche Posay) T – David SIMON (Châtellerault) T – Henri COLIN (Lencloître)	S – Françoise BRAUD (Châtellerault)
École régionale de la deuxième chance	T – Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur) T – Dominique CHAINE (Thuré) T – Cyril CIBERT (Chenevelles)	
Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou Charentes	T – Alain PICHON (Antran)	S – Jean-Michel MEUNIER (Châtellerault)
Agence touristique de la Vienne/Comité départemental du tourisme	T – Lucien JUGE (Scorbé-Clairvaux)	S – Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
Comité national d'action sociale (CNAS)	T – Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)	
Conservatoire à rayonnement départemental	T – Martine GODET (Savigny-sous-Faye) T – Anne-Florence BOURAT (Châtellerault)	

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24 JUIL. 2020

ID: 086-248600413-20200722-CC_20200722_017-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-017

du 22 juillet 2020

n°017

page 3/3

Centre d'initiation à la nature et à l'environnement de la Vienne - CPIE	T – Jeannie MARECOT (Châtellerault)	
Centre régional des énergies renouvelables (CRER)	T – Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	
Groupement des autorités responsables de transports (GART)	T - Hindeley MATTARD (Colombiers)	S – Stéphane RAYNAUD (Châtellerault)
SEM Habitat	T – Alain PICHON (Antran)	
SEM Patrimoniale	T – Jean-Pierre ABELIN (Châtellerault)	

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



